

INSTRUCTIONS PRATIQUES CONCERNANT LES FORMALITES SANITAIRES ET DOUANIERES

(Morocco Royal Tour)

(EDITION 2026)

I. ACCOMPAGNEMENT :

Pour faciliter la préparation des dossiers administratifs et vétérinaires de transit, le ***Morocco Royal Tour***, en collaboration avec les services officiels concernés, mettent à la disposition des propriétaires de chevaux un accompagnement personnalisé, pour la préparation des formalités, la réception au niveau des ports et des aéroports du Maroc et l'acheminement vers les écuries ainsi que pour le retour.

Dans ce sens, la société : HORSE LOGISTIC COMPANY a été mandatée pour assister toute personne désirante lui confier cette tâche de préparation du dossier sanitaire et douanier et qui reste à leur charge.

Contacts : Philippe Apert

E-mail : apert.philippe@gmail.com

Tél : +336 07 76 42 43

Fax : +33 5 56 43 84 80

À l'instar des années précédentes, **une cellule de coordination** assistera en matière de certification sanitaire et douanière, **les personnes ne désirant pas passer par HORSE LOGISTIC COMPANY**, et répondra à toutes les questions ou demande d'information à ce sujet.

- **Dr. A. Mabrouk :**

GSM: + 212 661 49 49 61

e-mail :

veterinaire.frmse@yahoo.com

- **Dr. A.Zejjari :**

GSM: +212 661 91 65 25

e-mail :

zejjari@gmx.com

II. RESUME DES FORMALITES :

Après confirmation de la participation aux différentes manifestations et compétitions, et pour faciliter le transit, il faut faire parvenir au transitaire(partidahorses@agsa-partida.com) et à la cellule de coordination, les copies des documents d'identification des chevaux pour la préparation à l'importation.

Les copies des autres documents qui seront cités ci-dessous, doivent être également transmises pour vérification au fur et à mesure de leur obtention.

Deux dossiers sont à préparer :

A. Le dossier sanitaire comprenant :

1. Le passeport du cheval ou son document d'accompagnement.
2. Le certificat sanitaire, dont le modèle est sur le site web, signé par le vétérinaire officiel des services sanitaires et non par un vétérinaire privé.
3. La preuve d'une vaccination conforme contre la **Grippe équine** et la **Rhinopneumonie**.
4. Les bulletins d'analyses émanant d'un **laboratoire agréé**, visés et tamponnés par le vétérinaire officiel qui a élaboré le certificat sanitaire.

a. Pays de l'Union Européenne et la Suisse

- **Anémie infectieuse (test de Coggins)** effectué dans les 30 jours avant le départ
- **Surra (trypanosomiase) : épreuve d'ELISA ou CATT** effectué dans les 15 jours avant le départ
- **PESTE EQUINE : épreuve d'ELISA (indirect ou bloquant)** effectué dans les 21 jours avant le départ
- **Morve et Dourine :**
 - les analyses de la Morve et de la dourine ne sont pas nécessaires, si le cheval est resté durant les **6 derniers mois** sur le territoire de l'Union Européenne, le Royaume Uni et de la Suisse,
 - si le cheval a quitté, durant les 6 derniers mois, le territoire de l'Union Européenne, le Royaume Uni et la Suisse pour d'autres destinations que le Canada et USA, les analyses de la Morve et de la dourine doivent être faites dans les 15 jours avant le départ.

b. Les Emirats Arabes Unis (E.A.U)

- **Anémie infectieuse** (test de Coggins) effectué dans les 30 jours avant le départ
- **Surra (trypanosomiase) épreuve d'ELISA ou CATT** effectué dans les 15 jours avant le départ
- **La Morve et la Dourine** : dans les 15 jours avant le départ
- **Peste équine :**
 - Si l'animal n'a pas été vacciné : une seule analyse dans les 10 jours avant le départ
 - Si l'animal est vacciné contre la peste équine : deux analyses espacées de 21 à 30 jours, la deuxième dans les 10 jours avant le départ.

c. Les autres pays arabes : Arabie Saoudite, Qatar, Bahreïn, Oman, Jordanie, Algérie, Tunisie.

- **Anémie infectieuse** : dans les 30 jours avant le départ

- **Surra (trypanosomiase) épreuve d'ELISA ou CATT** effectué dans les 15 jours avant le départ
- **La Morve et la Dourine** : dans les 15 jours avant le départ
- **Peste équine** :
 - Si l'animal n'a pas été vacciné : une seule analyse dans les 10 jours avant le départ
 - Si l'animal est vacciné contre la peste équine : deux analyses espacées de 21 à 30 jours, la deuxième dans les 10 jours avant le départ.
- **Artérite virale** :
 - si cette maladie n'a pas été déclarée officiellement au cours des 6 derniers mois : pas d'analyse. Sinon on pratique l'analyse sur les mâles entiers âgés de plus de 180 jours dans les 28 jours avant le départ.

d. Royaume Uni et l'Irlande du nord:

Du fait que les certificats sanitaires de transit par l'Europe ne sont plus acceptés par les autorités sanitaires espagnoles, les cavaliers de l'UK et l'Irlande du nord sont invités à établir les dossiers sanitaires de leurs chevaux au niveau de l'Union Européenne (notamment en France). La société HORSE LOGISTIC COMPANY à Bordeaux est disponible pour leur faciliter la tâche.

Le dossier Sanitaire des animaux de compagnie originaires de l'UE:

Si vous désirez apporter avec vous des animaux de compagnie (chiens), ces derniers doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- **être identifiés** par puce électronique (transpondeur) implantée sous la peau ;
- avoir une **vaccination contre la rage** (primo-vaccination et rappels) **en cours de validité** (minimum 1 mois de validité);
- **avoir subi un titrage sérique des anticorps antirabiques** (examen de laboratoire effectué sur un prélèvement sanguin et permettant de s'assurer de l'efficacité de la vaccination de l'animal contre la rage) effectué dans un laboratoire agréé par l'Union européenne au moins 30 jours après la vaccination de l'animal et au moins trois mois avant son importation. Le résultat du titrage sérique devra être supérieur ou égal à 0,5 UI/ml.

B. Le dossier douanier comprenant :

Le **carnet ATA** mentionnant les chevaux et le matériel transporté, sera fourni par la chambre du commerce locale du pays de provenance.

Modifications de la procédure du Carnet ATA (à partir du 1er juin 2026)

À compter du **1er juin 2026**, tous les nouveaux Carnets ATA seront délivrés en **version papier** et en **version numérique**.

La Chambre de Commerce remettra le **Carnet ATA papier**, ainsi qu'un **identifiant (ID) et un code PIN** permettant de télécharger le carnet numérique dans l'application ATA Carnet.

Pour les carnets émis à partir de cette date, le format numérique devra être utilisé dans les pays où le système **eATA** est opérationnel (actuellement l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège). Dans les autres pays, le carnet papier continuera d'être utilisé.

Les utilisateurs devront toujours être en possession du carnet papier et du carnet numérique.

Avant la première utilisation, le carnet devra être activé par les Douanes espagnoles :

- ✓ Version numérique : présentation du QR Code "Validation".
- ✓ Version papier : la couverture verte devra être tamponnée.

Avant chaque déplacement, l'utilisateur devra préparer son voyage dans l'application ATA Carnet, qui générera les QR Codes nécessaires (Validation, Exportation, Importation, Réexportation et Réimportation).

Lors du passage en douane, le QR Code correspondant devra être présenté pour être scanné. Une fois l'opération validée, la confirmation sera enregistrée automatiquement dans l'application.

Les Carnets ATA émis **avant le 1er juin 2026** ne sont pas concernés par ces changements et continuent à être utilisés uniquement au format papier jusqu'à leur expiration.

III. Transitaires :

Deux transitaires nationaux sont conventionnés avec les organisateurs pour les formalités sur le terrain côté espagnol et côté marocain.

NEJTRANS:

- Contacts:

Mr. Jaouad OUNASSER +212 661 24 60 23

M. Rachid ABBADI +212 661 62 89 50

E-mail : j.ouanasser@nejtrans.com

NORD EAST TRANSIT :

- Contacts:

Mr. Khalid RHOULI +212 661 24 47 82

Mr. Yassine BAYAD +212 661 36 54 31

E-mail: nord.east.transit@hotmail.fr

TRANSITAIRE HOMOLOGUE EN ESPAGNE : PARTIDA LOGISTICS :

Rocio Cosano Berenjeno

Coordinadora Oficina Operaciones

Paseo de la Conferencia 1. 11207.

ALGECIRAS – SPAIN

E-mail : partidahorses@agsa-partida.com

tel: +34 661 211 199 / +34 647 417 552

NB : les frais de la traversée par bateau et les frais des transitaires marocains et espagnols, concernant les chevaux participant au MRT, seront pris en charge par le Morocco Royal Tour (MRT).